



le maillo



THEMAA

SYNDICAT NATIONAL DES
SNRP
SCÈNES PUBLIQUES



SNLAFO



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21/03/2023

Ce 10 mars, la Présidence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a pris la décision injustifiable de retirer du vote de l'assemblée régionale les délibérations concernant les subventions aux acteurs du spectacle vivant (lieux et équipes artistiques). Ce vote, qui se déroule habituellement en mars afin de permettre un versement au premier semestre de ces subventions, s'est trouvé reporté sans explication, à une date à ce jour inconnue.

Ainsi, comme l'an dernier à la même période, l'exécutif régional laisse l'ensemble des structures concernées dans l'ignorance des moyens qu'ils auront pour mener leurs missions de service public, alors même que l'année 2023 est déjà bien engagée en termes de programmation de spectacles et d'actions artistiques et culturelles.

Tout report de vote ou remise en cause de la subvention publique sans anticipation, déstabilise les structures et produit de graves déséquilibres financiers. En effet, le versement de la subvention n'est pas possible sans vote, et sans versement de subvention, on se retrouve à très court terme en déficit de trésorerie.

Alors que va-t-il se passer dans les semaines et mois à venir ?

Les structures que nous représentons sont mises en péril financièrement ; les emplois (permanents et intermittents) sont menacés ; certains lieux vont devoir dans un délai très court recourir au chômage technique, déprogrammer des spectacles, voire fermer leurs portes, dans l'attente d'une date incertaine pour le vote de leurs subventions en assemblée régionale. Tout cela au détriment des autres acteurs de la création, dépendant indirectement de ces financements, et des habitant.e.s de la région qui ne pourront plus bénéficier durant cette période du service public de la culture.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible et inacceptable qu'elle se produit dans un contexte économique déjà très tendu pour le secteur culturel. L'inflation aux proportions inédites bouleverse totalement le modèle économique du spectacle vivant et fait peser, après la crise sanitaire, un nouveau risque vital sur notre écosystème. Les structures culturelles ont déjà tiré la sonnette d'alarme à de nombreuses reprises et atteignent un point d'extrême fragilité qui tend à précariser encore davantage l'emploi des salarié.e.s du secteur. Avant même cette nouvelle crise, la Cour des comptes pointait de manière éloquent, dans son rapport de 2022, que « depuis 10 ans, la stabilité des crédits de la création, s'apparente à une baisse réelle en valeur de près de 25 %. (...) Et que les

professionnels de la culture perçoivent des revenus inférieurs de 26 % à ceux des autres actifs en emploi. ». En d'autres termes, depuis une décennie, l'absence de prise en compte de l'augmentation des charges a conduit les structures publiques de la culture à perdre 25% de leurs capacités à soutenir la production et la diffusion des œuvres, et donc l'emploi et les salaires.

Il est indispensable de rappeler que les structures culturelles concernées, et leurs emplois, permanents et intermittents, reposent sur un modèle économique mixte entre ressources propres et financements publics. Même si certaines d'entre elles relèvent d'une structuration juridique de droit privé, leurs budgets sont liés aux subventions en provenance du ministère de la Culture et des collectivités territoriales. Ces subventions dites "d'équilibre" sont indissociables des missions de service public et d'intérêt général qui figurent dans leurs contrats et cahiers des charges. C'est sur la base de ces financements publics reconductibles que les structures culturelles projettent, un an à l'avance, leur activité et leur budget. Et contrairement à ce que peuvent affirmer le Président de Région et sa Vice-présidente, la subvention publique est considérée comme tacitement reconductible (et même possiblement comme un droit), dès lors que son usage s'est inscrit dans la durée, et d'autant plus lorsque son usage finance historiquement des emplois permanents pour mener des activités de service public.

Face à l'irresponsabilité de ces nouvelles décisions et à la violence répétée des méthodes employées par l'exécutif de la Région, l'ensemble des organisations représentatives du spectacle vivant en AURA souhaite une nouvelle fois alerter, par ce communiqué, les habitant.e.s du territoire sur l'entreprise d'extrême fragilisation du service public de la culture et de ses emplois, que la présidence de Région poursuit depuis sa réélection.

Nous, organisations professionnelles du spectacle vivant, demandons à l'exécutif régional de cesser immédiatement, quels qu'en soient les motifs, de remettre en cause le financement des structures culturelles œuvrant en région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Nous demandons à l'exécutif régional de ne plus se désengager, comme il le fait depuis plus d'un an, du cofinancement des politiques culturelles, tel que défini par la Loi Nôtre, aux côtés de l'Etat et des autres collectivités ;

Nous demandons également à l'Etat, face à l'affirmation de l'indépendance décisionnaire de l'exécutif régional, de rappeler explicitement que le respect de la co-construction des politiques culturelles est fondamental dans la relation que l'État entretient avec les collectivités.

Nous demandons ainsi à tou.te.s les Ministres, et pas seulement à la ministre de la Culture, d'activer tous les leviers à leur disposition, en dialogue avec Madame la Préfète de Région, et de conditionner le cofinancement et la réalisation de projets économiques liés à d'autres secteurs d'activités au respect des engagements financiers de la collectivité régionale en matière de politique culturelle.

Nous demandons à tou.te.s les élu.e.s de toutes les collectivités, quelle que soit leur sensibilité politique, de s'opposer par leurs déclarations et par leurs votes, à cet

affaiblissement de la politique culturelle régionale, qui fragilise les structures culturelles, dégrade l'emploi du spectacle vivant et bafoue les droits culturels de tou.te.s les habitant.e.s.

Nous appelons enfin tou.te.s les habitant.e.s de la région Auvergne Rhône Alpes, et toutes les personnes attachées à l'art et la culture qui le souhaitent, à nous soutenir, en signant la pétition en ligne pour la sauvegarde du service public de la culture et de ses emplois en AURA.

[Voir la pétition en ligne](#)

Organisations signataires

SMA - Syndicat des Musiques Actuelles

SYNDEAC - Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles

PROFEDIM - Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique

FEVIS - Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés

France Festivals

SNSP - Syndicat National des Scènes Publiques

CFDT SNAPAC - Syndicat national des Artistes et des Professionnels de l'animation, du Sport et de la Culture

SYNAVI - Syndicat national des arts vivants

THEMAA - Association Nationale des Théâtres de Marionnettes et Arts Associés

Collectif des Marionnettiste AURA

SNMS - Syndicat National des Metteurs en Scène

Regroupement des compagnies de danse Auvergne-Rhône-Alpes

CGT spectacle

SFA - Syndicat Français des Artistes Interprètes

SNAM - Syndicat d'Artistes Musiciens & Musiciennes, Enseignant·es et Interprètes

SYNPTAC - Syndicat des personnels techniques, administratifs et d'accueil du Théâtre et des Activités Culturelles

Sud Culture Solidaire

SNLA-FO - Syndicat National Libre des Artistes - Force Ouvrière

Le Maillon - Fédération Auvergne-Rhône-Alpes et Suisse romande du Chaïnon

Fédération nationale des arts de la rue - Fédération des arts de la rue Auvergne Rhône Alpes

Les Forces Musicales